



Sécurité

La limite de vitesse permise est de 20 km/heure.

Plans d'eau : la prudence est de mise, surveillez enfants et invités.

Feux de camp : jamais en période de sécheresse, permis et informations au bureau municipal.

Invités

Les règlements s'appliquent aux visiteurs comme aux propriétaires, gardez une copie pour en faire part à vos invités.

Tout individu, non autorisé, circulant seul sur le territoire du Domaine sera expulsé.

Respect d'autrui

Pour profiter du réseau cellulaire il faut parfois s'installer près d'un sommet, dans ce cas, respecter une distance minimum de 60 mètres de toute habitation.

Une génératrice doit être placée dans un abri pour en couper le son, elle ne doit pas fonctionner après 21 h.

Un chien doit être attaché ou sous la surveillance directe de son propriétaire en tout temps.

Toute forme d'exhibitionnisme est interdite sur tout le territoire.

Compost, recyclage et déchets

Des bacs identifiés sont installés dans le stationnement derrière le resto, il faut trier le tout et en disposer, voici un aide-mémoire à imprimer : *Gestion des matières résiduelles* ou pour plus de détails, allez sur le site internet de la Municipalité à :

<http://www.notredamedesbois.qc.ca/je-suis-citoyen/environnement/gestion-des-dechets-et-recyclage/>

Pollution

La pollution n'est pas tolérée sur le territoire, qu'elle soit de nature visuelle, sonore, lumineuse ou environnementale, détails sur le document suivant : *Pollution*.

Circulation et véhicules

Pour circuler avec un véhicule à moteur sur le Domaine, il faut respecter la limite de vitesse de 20 km/hre et avoir un silencieux en bon état.

Toutes les lois en vigueur s'appliquent et il est important de se conformer aux panneaux de signalisation.

Aucun véhicule lourd ne peut circuler avant le 15 juin sans une autorisation de M. Pierre Valence.